

la création de liaisons plus étroites entre les diverses parties du pays. Très vaste, le Canada se prêtait bien à la création de services intérieurs. De plus, en tant que grand pays commerçant, le Canada devait s'intéresser à la mise sur pied de moyens de transport internationaux rapides, d'autant plus que des routes aériennes importantes traversant son territoire lui créaient de lourdes responsabilités. Aussi le Gouvernement canadien s'est-il intéressé vivement aux initiatives qui ont abouti à la Conférence de Chicago, aux travaux de laquelle il a pris une part importante. Montréal a été choisi comme siège permanent de l'OACI, un peu sans doute par reconnaissance pour le rôle important joué par le Canada à Chicago.

Depuis 1945, le Canada fait partie du Conseil et n'a cessé d'avoir un représentant à la Commission de la navigation aérienne. L'intérêt que nous portons en tant que grande nation commerçante au transport aérien international s'est renforcé du fait de la création d'une vaste industrie aéronautique au Canada et de l'inauguration de services internationaux relevant d'entreprises canadiennes de transport aérien. Les services aériens du Canada desservent, au delà du Pacifique, le Japon, Hong-Kong et l'Australasie; au delà de l'Atlantique, ils aboutissent à divers points du Royaume-Uni et de l'Europe continentale et enfin se prolongent jusqu'en Amérique du Sud. L'ouverture récente de nouvelles routes entre l'Amérique du Nord et l'Europe par les régions polaires créent de nouvelles possibilités d'expansion pour les entreprises canadiennes et font peser de nouvelles responsabilités sur le Gouvernement.

En sa qualité de pays d'accueil de l'OACI, le Canada a certaines obligations à l'égard de l'Organisation, notamment celle d'octroyer des immunités fiscales et juridiques aux membres étrangers des personnels du Conseil et du Secrétariat, ainsi qu'une subvention qui réduit le loyer des bureaux de Montréal au niveau de ceux que les institutions spécialisées paient ailleurs. En outre, le Canada contribue au même titre que les autres membres au budget régulier de l'OACI, qui représentera en 1957 des cotisations totales de \$3,066,727; la part du Canada sera de 4.2 p. 100.